ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 37492

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer Marc Le Fur demande à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer de lui donner des informations sur les actions engagées par la SNCF pour la formation continue des agents. Il souhaite connaître les sommes consacrées à la formation continue par la SNCF pour les années 2002 et 2003, ainsi que la somme moyenne par agent pour l'année 2002.

Texte de la réponse

En 2003, les actions de formation professionnelle continue de la SNCF se répartissent en fonction de leur finalité : le client et l'Europe (améliorer et professionnaliser la relation au client, offrir un service de qualité, conquérir de nouveau marchés en France et en Europe) ; l'efficacité de l'entreprise (garantir la sécurité des circulations, moderniser les modes de fonctionnement, maîtriser les coûts et renforcer la compétitivité, moderniser le management, assurer la sécurité et la sûreté des agents) ; les hommes (accompagner la mobilité fonctionnelle, soutenir les parcours professionnels personnels, accompagner les opérations de reconversion). Les crédits consacrés en 2002 par la SNCF à la formation continue des agents s'élèvent à 357 millions d'euros. La somme moyenne par agent consacrée à la formation continue est estimée à 2 000 euros en prenant en compte l'ensemble des dépenses et à 739 euros si on ne prend pas en considération la rémunération des stagiaires. En 2003, plus de 300 millions d'euros ont été consacrés à la formation continue. La somme moyenne par agent consacrée à la formation continue est estimée à 1 766 euros en prenant en compte l'ensemble des dépenses et à 708 euros si on ne prend pas en considération la rémunération des stagiaires. La réduction des dépenses de formation en 2003 résulte de la baisse des recrutements rendue nécessaire par un contexte économique difficile.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37492
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2925
Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6520